

Mention ARTS ET LANGAGES

**CALENDRIER CONTRAT DOCTORAL 2019**

***RAPPEL*** : pour poser votre candidature à un contrat doctoral, il faut avoir validé et obtenu le Master Arts et langages avec la mention Très Bien, soit une moyenne générale à partir et au-dessus de 16 sur 20 (seules les notes de M2 sont prises en compte).

***60 crédits sont nécessaires pour valider l'année de M2 ; ces crédits sont répartis comme suit :***

- vous avez suivi et validé 5 séminaires : 5 notes, 30 crédits
- vous avez validé à mi-parcours un plan détaillé du mémoire: 1 note, 6 crédits
- vous avez soutenu le mémoire : 1 note, 24 crédits

***La moyenne est obtenue par l'addition des 7 notes, en tenant compte des coefficients soit :***

- coefficient 1 pour chacun des travaux de séminaires et le plan détaillé du mémoire
- coefficient 4 pour le mémoire.

**ATTENTION** : les postulants devront **obligatoirement** avoir soutenu leur mémoire en **juin** (se référer au calendrier du M2) et validé leur master à la **session d'examen du jeudi 27 juin 2019**. Aucune dérogation à ce principe ne sera accordée.

► **Mardi 27 août 2019 dernier délai** : dépôt ou envoi au secrétariat du **dossier de candidature au contrat doctoral COMPLET au format papier** ainsi qu'un **fichier PDF unique**, nommé **NOM.Prénom.contratdoc.ARTS.2019**, comprenant toutes les pièces demandées, à envoyer par mail à [srollin@ehess.fr](mailto:srollin@ehess.fr).

***Tout dossier réceptionné incomplet, hors format ou hors délai sera rejeté.***

Le dossier se compose :

- du **formulaire de demande à télécharger sur le site de l'EHESS**
- d'un exemplaire du **mémoire**
- d'un **projet de recherche** d'une dizaine de pages et une bibliographie, en français. Ne pas oublier d'y faire figurer **votre nom, ainsi que celui du/de la directeur.trice de thèse**,
- d'une **lettre de motivation**
- d'un **CV**
- d'un **relevé de notes de M2**
- d'une **lettre d'appui du/de la futur.e directeur.trice de thèse.**

► **Jeudi 5 septembre 2019** : audition individuelle des candidats par les membres du Conseil pédagogique réuni en jury, suivie de la délibération du jury.

L'audition dure 20 minutes et consiste en la présentation du projet de thèse par le candidat d'une part (10 mn) et les questions des membres du jury d'autre part (10 mn).